

5. LES OUTILS DE LA COOP

LES OUTILS POUR BIEN FONCTIONNER

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, C'EST VOUS QUI AVEZ LA PAROLE !

Une fois par an l'Assemblée Générale est le lieu de rencontre de l'ensemble des acteurs de la Coop : coopérateurs-salariés, coopérateurs-bénévoles, partenaires opérationnels et financiers.

C'est le moment de :

- ⇒ Rendre des comptes
- ⇒ Faire un retour sur l'année écoulée
- ⇒ Voter le bilan moral et financier
- ⇒ Fixer les grandes orientations
- ⇒ Élire les membres du Conseil Coop et le président de la SCIC (tous les 2 ans)



Autrement dit : il est important d'y participer !

LE CONSEIL COOPÉRATIF

Instance de gestion et de décision intermédiaire de la Coop 5 pour 100, le Conseil Coopératif, alias "Conseil Coop" est élu par l'ensemble des coopérateurs, lors de l'Assemblée Générale annuelle. Il est composé de 4 collèges (groupes) de coopérateurs (salarié.es, bénévoles, partenaires opérationnels et partenaires financiers).

Les différents groupes de travail y sont également représentés.